



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 28 Janvier 2022

PROCES -VERBAL

Le Conseil Municipal convoqué 21 Janvier 2022, s'est réuni en réunion ordinaire, le 28 Janvier 2022 à 20 h 30, à la salle communale au 41, rue des Préaux,

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry		Christina Rangdet		
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien		Antonio Soria		
Job Alain				
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Vergier Christelle		Laura Desvignes		

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 Janvier 2022 est adopté sans observations particulières.

I/ Phase II- travaux écoles- demande de subvention DETR

Mme le Maire rappelle l'historique des travaux de la Phase I, précise que ceux de la phase II consistent en la création d'une salle de classe, de motricité et en la réhabilitation de l'existant.

Le coût total de ces travaux est de 418 185 € H.T., soit 501 822 € TTC et se décompose de la manière suivante :

- Travaux = 361 000 € H.T.
- Honoraires de l'architecte = 50 490 € H.T.
- Mission de contrôle = 2 205 € H.T.
- Mission SPS = 2 4 20 € H.T.
- Etude géotechnique = 2 070 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de retenir** les travaux de la phase II et de les inscrire sur le Budget Primitif 2022
- **sollicite** une subvention DETR au taux de 60%, soit 250 911 €
- **mandate** Mme le Maire pour constituer le dossier DETR, lancer les consultations dès que ce sera possible et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

II/ Contrat agent APC

Considérant :

- l'article 3.3 de la loi n°84-53 du 06/01/1984 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins,
- le poste de guichetière de l'Agence Postale Communale créé le 15/05/2008,
- les contrats à durée déterminée des 11/03/2016 et 11/03/2019 d'une durée chacun de 3 ans, effectués par l'agent qui occupe ce poste,
- la vacance de poste en CDD déclarée sous le numéro 089220100510952,

les conseillers décident à l'unanimité, de placer l'agent de l'APC en contrat à durée indéterminée à compter du 11/03/2022. Elle sera rémunérée sur la base d'un adjoint administratif, échelle C1, au 1^{er} échelon de ce grade. Le Conseil mandate Mme le Maire pour signer ce contrat.

III/ Rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal souhaite avoir des précisions supplémentaires avant de se prononcer. Ce point sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du Conseil.

IV/ Création de l'opération « rénovation de l'éclairage public en LED intelligentes »

Le Conseil a approuvé cette opération dans sa séance du 17/12/2021 en autorisant la signature d'une convention et l'inscription des dépenses afférentes à ce projet sur le Budget Primitif 2022. Une avance prévue dans le plan de financement de cette convention doit être versée au SDEY (Syndicat d'Energies de l'Yonne) avant le vote du budget primitif. C'est pourquoi, les conseillers décident à l'unanimité, de créer l'opération n°54/2022 et d'affecter 90 000 € pour les travaux et dépenses imprévues.

V/Modification du temps de travail

Considérant que pour le bon fonctionnement des services de cantine et garderie, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de deux agents et que cette augmentation est inférieure à 10% de leur temps de travail hebdomadaire qui est de 28/35^{ème}, les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent de modifier à compter du 1^{er} février 2022, le temps de travail par semaine de :

- l'adjointe technique principale 2^{ème} classe dont le poste passe de 28/35^{ème} à 30/35^{ème}
- l'adjointe technique 2^{ème} classe dont le poste passe de 28/35^{ème} à 29/35^{ème}

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

VI/ Informations du Maire et questions diverses

Madame le Maire :

- propose qu'une salle en Mairie soit aménagée et mise à disposition de l'assistante sociale et de la conseillère en économie sociale et familiale.
- précise que tous les conseillers volontaires peuvent s'associer aux groupes de travail déjà constitués relatifs au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- informe des dates pour les élections :
 - Présidentielles qui auront lieu les 10 et 24/04/2022
 - Législatives qui auront lieu les 12 et 19/06/2022

- fait part qu'elle souhaite organiser prochainement une commission des finances.

VII/ Interventions des conseillers

- Jean-Luc Desmolin propose que des sanitaires publics soient installés à proximité de l'Eglise. Ils seraient utilisés pour le marché, le tourisme, les promeneurs.
- Sandrine Maguin suggère qu'un aménagement soit effectué à proximité de la cantine pour éviter le stationnement de véhicules qui empêchent les poussettes de pouvoir emprunter le petit chemin situé entre la cantine et la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 2 Février 2022

Mme le Maire,

Christina Rangdet



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christina Rangdet", written over a horizontal line.

